TITRE DU POSTE : ***Conseiller ou conseillère en Analyse Comportementale Appliquée (ACA)***

SERVICE :
Enfance en difficulté

SUPERVISEUR IMMÉDIAT / SUPERVISEURE IMMÉDIATE:
Direction des Services à l'élève

SOMMAIRE DU POSTE

La personne qui occupe ce poste relève de la direction des Services à l'élève et a pour rôle d'apporter un soutien aux directions d'écoles, au personnel enseignant et aux équipes de transition multidisciplinaires œuvrant auprès d'élèves ayant un Trouble du spectre autiste (TSA) en :

- leur offrant et en coordonnant des formations et des ressources;
- favorisant la collaboration entre les fournisseurs de services et les écoles;
- leur offrant un appui à la mise en œuvre des processus de transition prévus dans la NPP 140, entre autre la transition du Programme d'intervention en autisme (PIA) à l'école.

La personne a également pour rôle d'apporter un soutien aux élèves atteints de TSA tout au cours de leur cheminement scolaire, en collaboration avec le personnel scolaire et professionnel du conseil, les parents et les organismes communautaires.

FONCTIONS ESSENTIELLES DU POSTE

- Dans son rôle clinique :
  - Compléter l'évaluation, le plan de traitement et la révision du plan de traitement pour les élèves de l'Article-23.
  - Accompagner l'équipe multidisciplinaire dans la mise en œuvre du plan de traitement et du plan de transition.
  - Évaluer l'efficacité du plan de traitement par le biais de la collecte de données et des consultations auprès du personnel scolaire.
  - Maintenir des dossiers cliniques à jour.

AUTRES FONCTIONS

- Dans son rôle clinique :
  - Faciliter la généralisation des objectifs dans d'autres milieux.

- Agir en tant que personne liaison entre l'école, l'agence et la famille.
- Offrir un appui continu à la famille et les inclure dans toutes les phases de l'évaluation et du traitement.
- Coordonner la transition des élèves.
- Participer à l'élaboration du plan d'enseignement individualisé (PEI) des élèves.
- Offrir de la formation et un appui au personnel de la classe de l'Article-23.

- Dans son rôle de conseiller ou conseillère en ACA

  - Coordonner et fournir la formation et l'appui au personnel œuvrant auprès d'élèves ayant un TSA.
  - Fournir un encadrement pour l'observation en salle de classe, la collecte et l'analyse de données.
  - Informer la programmation en ACA et veiller à sa mise en œuvre.
  - Faciliter l'élaboration de plans de transition et de plans de sécurité et appuyer leur mise en œuvre.
  - Suivre les progrès des élèves par le biais des rencontres multidisciplinaires ACA.
  - Initier la transition en collaboration avec les parents, le PIA, le PSMS et le personnel du Conseil et de l'école.
  - Administrer et analyser divers sondages (p.ex. examen provincial de la mise en œuvre de l'ACA, satisfaction des parents, besoins de perfectionnement professionnel chez le personnel).

- S'acquitter de toute autre tâche reliée à ses fonctions.

RESPONSABILITÉS

- Participer à l'élaboration du plan d'enseignement individualisé (PEI) des élèves;
- Faciliter la collaboration entre l'école, les parents et les fournisseurs de services.
- Porte l'équipement nécessaire afin de se protéger contre les accidents;
- Maintien des relations de travail courtoises, respectueuses et harmonieuses avec tous les membres du personnel et de la communauté scolaire;
- Respecte les lois, règlements, politiques, lignes de conduite et directives qui régissent ses activités.

QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES REQUISES (Y COMPRIS L'EXPÉRIENCE)

Diplômes, brevets, attestations

- Diplôme universitaire en psychologie préféré. Toutefois, un diplôme communautaire dans un domaine connexe sera aussi considéré.
- Certification d'associée ou associé en analyse comportementale (BCaBA)

Expérience

- Minimum de 2 ans d'expérience auprès d'enfants et d'adolescents ayant un trouble du spectre de l'autisme,

ainsi que leurs familles.

- Expérience dans l'analyse fonctionnelle du comportement et dans la mise en œuvre de stratégies d'ACA.
- Expérience dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation d'un plan de traitement.
- Expérience à fournir et/ou faciliter l'apprentissage et la formation d'adultes.

Compétences

- S'exprimer très bien, tant à l'oral qu'à l'écrit, en français et en anglais.
- Posséder d'excellentes aptitudes en organisation et en coordination.
- Pouvoir initier et maintenir des relations de travail positives au sein d'une équipe multidisciplinaire.
- Faire preuve d'initiative et d'autonomie.
- Faire preuve de tact, de diplomatie, de discrétion et de discernement.
- Pouvoir œuvrer dans un environnement mouvementé.

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Possibilité d'avoir à lever de l'équipement pouvant aller jusqu'à 10 livres.
- Déplacements sur le territoire du conseil.

SUPERVISION EXERCÉE

- Sans objet.

CLASSIFICATION DU POSTE

- Selon l'échelle de rémunération de la convention collective de la FEÉSO.